

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le lundi 6 juin 2011, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :	M. Lewis Camden	maire
	M. Richard Breton	conseiller poste 1
	M. Richard Lefebvre	conseiller poste 2
	M. Denis Toutant	conseiller poste 3
	M. Pierre Bilodeau	conseiller poste 4
	Mme Louise Lefebvre Vail	conseillère poste 5
	M. Jacques Chabot	conseiller poste 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent, Monsieur Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 9, 18 ET 30 MAI 2011.**
- 4. CORRESPONDANCES**
  - a) Avis public – MRC de Lotbinière
  - b) Bulletin d'information de la MRC de Lotbinière
  - c) Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012
  - d) Comité de la Fête Nationale de St-Patrice
  - e) Mémoire sur les enjeux municipaux
- 5. EAU POTABLE**
  - a) Achat de diesel pour la station d'eau potable
  - b) Entente de service avec la municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage pour assurer le contrôle de la qualité de l'eau potable en l'absence du personnel de contrôle des municipalités de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de Saint-Narcisse-de-Beaurivage
- 6. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**
  - a) Autorisation de signatures de la promesse d'achat d'un terrain industriel à RC Bleau Ltée – Terrassement et pavage
  - b) Autorisation de signatures de la promesse d'achat d'un terrain résidentiel à Jean-François Gaudreau et Jessica Perreault
- 7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - a) Demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Chabot et Madame Hélène Gagnon
  - b) Recommandation de la Municipalité à l'égard de la demande d'Innoventé formulée à la CPTAQ
  - c) Cession d'un terrain Lot 4 449 429 – Mario Breton
  - d) Cession de terrain Lots 277-P, 278-P et 153-P – Ferme Parkhurst inc.
  - e) Cession de terrain Lots 153-P et 156-P – Raymond Laverdière
- 8. SERVICES DES INCENDIES**
  - a) Achat d'une laveuse

**9. VOIRIE**

- a) Changement de dénomination de la rue Bisson
- b) Réparation Mazda 2000
- c) Publication de l'Avis d'intention sur SÉ@O
- d) Achat d'asphalte Chaude
- e) Achat de membrane
- f) Travaux de voirie

**10. LOISIRS**

- a) Monitrices du terrain de jeux – subvention
- b) Travaux de rénovation du sous-sol de la bibliothèque

**11. ADOPTION DES COMPTES**

**12. ADMINISTRATION MUNICIPALE**

- a) Formation – PG Solutions
- b) Salaires du directeur général et des élus pour l'année 2011 - Retirée
- c) Engagement d'un préposé pour l'Éco-Centre
- d) Frais de révision – Marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce
- e) Avis de motion - Abrogation du règlement d'emprunt 235-2011
- f) Paiement des frais de vérification comptable des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

**13. DIVERS**

- a) Paiement des services de la Sûreté du Québec
- b) Aménagements – Achat de paillis
- c) Demande d'autorisation pour circuler sur certains chemins municipaux dans le cadre de la randonnée cycliste Vélo Savard Physio
- d) Souscription à une couverture d'assurance dommage et responsabilité – Comité Fête Nationale de St-Patrice - Retirée
- e) Activité d'accueil des nouveaux résidents - Retirée
- f) Félicitations à Monsieur Jacques Gourdes
- g) Demande de passage – Paul Rémillard
- h) Avis de motion – Modification du règlement de zonage municipal pour interdire l'implantation de commerces et industries à incidences élevées dans le parc industriel

**14. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

-----  
Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

**RÉSOLUTION 494-06-06-2011**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session ordinaire du 06 juin 2011 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 495-06-06-2011**  
**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 2 MAI 2011 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 9, 18 ET**  
**30 MAI 2011**

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2011 et des séances extraordinaires du 9, 18, 30 mai 2011 tels que rédigés et transcrits au « Livre des procès-verbaux des délibérations ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 496-06-06-2011**

**ACHAT DE DIESEL POUR LA GÉNÉRATRICE À LA STATION D'EAU POTABLE**

Attendu que la station d'eau potable de la Municipalité est équipée d'une génératrice qui assure le maintien du fonctionnement de tous les équipements de la station en cas de panne de courant;

Attendu que cette génératrice à une autonomie de fonctionnement d'environ trente heures quand ses réservoirs sont pleins;

Attendu que le plein de ces réservoirs est fait une fois l'an et qu'il est temps de procéder à leur remplissage;

Attendu que des prix ont été fournis par les compagnies suivantes : Paquet et Fils Ltée, à 1.1035\$ le litre plus les taxes et de Phillippe Gosselin et Ass. à 0.999\$ le litre plus les taxes.;

Il est proposé par la conseillère Louise Vail  
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat d'environ 1500 litres de diesel de la compagnie Philippe Gosselin et Ass. à 0.099\$ du litre pour un coût total de 1498.50\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 41300 631 – Diesel génératrice.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 497-06-06-2011**

**ENTENTE DE SERVICE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-BEAURIVAGE POUR ASSURER LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EN L'ABSENCE DU PERSONNEL DE CONTRÔLE DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-PATRICE-DEBEAURIVAGE ET DE SAINT-NARCISSE-DE-BEAURIVAGE**

Attendu que les Municipalités de Saint-Narcisse-de-Beaurivage et de Saint-Patrice-de-Beaurivage opèrent un réseau de distribution d'eau potable ;

Attendu que les deux Municipalités concernées ont confié la tâche d'opérateur du réseau de distribution d'eau à leurs employés municipaux qui ont suivi les cours nécessaires à l'obtention de leur certification par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et des Parcs ;

Attendu que ces opérateurs assurent un service de garde 24 heures sur 24 ;

Attendu que les deux opérateurs de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage seront absents durant une période de vacance à déterminer;

Attendu que les deux opérateurs de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage seront absents durant une période de vacance à déterminer;

Attendu que les deux Municipalités désirent assurer un service de garde en l'absence de leurs opérateurs respectifs ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau  
Et résolu à l'unanimité

Que les Municipalités et de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de Saint-Narcisse-de-Beaurivage conviennent de ce qui suit :

Qu'en l'absence des deux opérateurs de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, un des opérateurs de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage soit autorisé par résolution et à titre d'employé occasionnel à assurer le service de garde 24 heures sur 24 et à répondre aux appels de service dans la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Qu'en l'absence des deux opérateurs de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, un des opérateurs de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage soit autorisé par résolution et à titre d'employé occasionnel à assurer le service de garde 24 heures sur 24 et à répondre aux appels de service dans la municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage.

Que les opérateurs de service soient autorisés à faire la visite quotidienne et à répondre à un appel de service dans la Municipalité voisine sur les heures normales de travail avec le véhicule municipal de leur municipalité.

Que cette entente occasionnelle soit considérée comme un échange de service entre les deux municipalités pour de 2011, chacune absorbant les frais reliés à cette opération.

Que dans le cas où un opérateur serait appelé à accomplir une tâche urgente qui déborderait du cadre d'une intervention normale, les frais soient à la charge de la municipalité en demande.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 498-06-06-2011**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURES DE LA PROMESSE D'ACHAT D'UN TERRAIN INDUSTRIEL À RC BLEAU LTÉE - TERRASSEMENT ET PAVAGE**

Attendu que l'acheteur, RC Bleau Ltée – Terrassement et pavage, représenté par son propriétaire Monsieur Réjean Côté promet d'acheter la parcelle de terrain suivante située au 110, rue du Parc à Saint-Patrice-de-Beaurivage dans le Parc industriel faisant partie du lot 178 ayant approximativement 150 pieds (45.72 mètres) de façade par 310 pieds (94.49 mètres) de profondeur pour une superficie totale de 46 500 pieds<sup>2</sup> (4320 mètres<sup>2</sup>) borné au sud par le terrain de 92171958 Québec inc., lot 178-12, borné à l'ouest par le terrain de Ferme J.P. Rémillard inc., lot 173-P, borné au nord par le fossé et à l'est par la rue du Parc;

Attendu que le prix de vente au pied carré est établi 0.25\$ / pied<sup>2</sup> fixant approximativement le prix d'achat du terrain à 11 625.00\$;

Attendu que l'acheteur doit se conformer aux conditions énoncées dans la présente promesse d'achat s'il veut maintenir ses droits sur le terrain;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot

Et résolu unanimement

Que le Maire, Monsieur Lewis Camden et le Directeur général et secrétaire-trésorier, Frédéric Desjardins soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage la promesse d'achat et insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos ou déjà convenues, et généralement faire le nécessaire.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 499-06-06-2011**  
**AUTORISATION DE SIGNATURES DE LA PROMESSE D'ACHAT**  
**D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À JEAN-FRANÇOIS GAUDREAU ET**  
**JESSICA PERREAULT**

Attendu que les acheteurs promettent d'acheter une parcelle de terrain située au 626, avenue Bisson à Saint-Patrice-de-Beaurivage, lot 191-41 ayant 98.62 pieds (30.06 Mètres) de façade et 129.99 pieds (39.62 Mètres) de profondeur pour une superficie totale de 12 734.78 pieds<sup>2</sup> (1 183.1 Mètres<sup>2</sup>) borné à l'est par le lot 191-40, au sud par le lot 191-P, à l'ouest par une rue projetée, lot 191-42, et au nord par l'avenue Bisson, lot 191-35.

Attendu que le prix de vente au pied carré est établi 1.00\$ / pied<sup>2</sup> fixant le prix d'achat du terrain à 12 734.78\$;

Attendu que les acheteurs doivent se conformer aux conditions énoncées dans la présente promesse d'achat s'ils veulent maintenir leurs droits sur le terrain;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
Et résolu unanimement

Que le Maire, Monsieur Lewis Camden et le Directeur général et secrétaire-trésorier, Frédéric Desjardins soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage la promesse d'achat et insérer audit contrat toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos ou déjà convenus, et généralement faire le nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 500-06-06-2011**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MICHEL CHABOT**

Attendu que Michel Chabot est propriétaire du lot 121-P avec bâtiments construits dessus soit une résidence (#138) et un garage (#139) localisé dans le rang St-David;

Attendu qu'ils ont entrepris des démarches afin de subdiviser ce lot pour en faire deux entités distinctes;

Attendu que ce faisant le lot 121-1 correspondant au garage (#139) a été créé, mais qu'il ne respecte pas une des normes minimales régissant les nouveaux lots desservis soit la norme de profondeur moyenne de 45 mètres contenue dans le règlement de lotissement municipal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, après examen du dossier, a émis un avis favorable à l'acceptation de la demande telle que formulée, car selon eux elle ne causera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
Et résolu unanimement

Que la demande de dérogation mineure de Michel Chabot soit acceptée telle que formulée et qu'il en résulte la création du lot 211-1 lequel lot sera dérogatoire à la norme de profondeur moyenne du règlement de lotissement municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 501- 06-06-2011**  
**RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA COMMISSION**  
**DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**  
**DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE**  
**AUTORISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE PAR INNOVENTÉ**  
**INC.**

Attendu que la compagnie Innoventé dépose à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture afin de pouvoir construire et opérer une usine de cogénération sur le lot 91-1 localisé à Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Attendu que la démonstration doit être faite qu'il n'y pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande;

Attendu que le seul endroit disponible ailleurs qu'en zone agricole serait le parc industriel de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage localisé dans la zone 23 I;

Attendu que le parc industriel de la Municipalité est localisé à quelques mètres d'un développement résidentiel;

Attendu que pour favoriser une saine cohabitation entre les usages résidentiel et industriel, la Municipalité a, historiquement, privilégié l'implantation dans le parc industriel de commerces et industries à incidence moyenne (Id) tels que entrepreneurs en construction, transformateur des produits de l'érable et spécialiste en recouvrement extérieur;

Attendu que l'usine de cogénération qui fait l'objet de la présente demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture est classée dans la catégorie commerces et industries à incidence élevée (Ia) selon la grille de classification du règlement de zonage municipal;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du Conseil municipal du 6 juin 2011 afin de modifier le règlement de zonage municipal pour interdire l'implantation de commerces et industries à incidence élevées dans le parc industriel;

Attendu qu'en vertu de ces motifs la démonstration a été faite qu'il n'y pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande;

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole a, le 5 juin 2000, par sa décision 315242, autorisé, entre autres, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une parcelle du lot 90-P (aujourd'hui 91-1) pour permettre l'implantation et l'exploitation d'un centre de traitement et de valorisation des fumiers et des bio-solides municipaux et industriels;

Attendu que l'implantation et l'opération de l'usine de cogénération, qui fait l'objet de la présente demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole, est prévue se faire sur le lot 91-1 (anciennement identifié sous le numéro 90-P) le même lot qui a fait l'objet d'une décision favorable de la CPTAQ en vertu de la décision 315242 émise le 5 juin 2000;

Attendu que le sol du lot visé par la demande est classé dans la catégorie 4 (FT)-5 (R) soit un sol comportant des limitations modérément graves à très graves;

Attendu qu'en vertu de la décision 315242 du 5 juin 2000 le lot visé par la demande ne sert plus à l'agriculture puisqu'il est occupé par un centre de traitement et de valorisation des matières organiques résiduelles d'origine agricole, industrielle et municipale;

Attendu que l'implantation de l'usine de cogénération aura très peu de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Attendu que l'autorisation recherchée n'ajoutera aucune contrainte et n'aura aucun effet contraignant supplémentaire pour les établissements de production animale;

Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera très peu affectée par le choix du site visé;

Attendu que la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol ne sera pas affectée dans la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage ainsi que dans la région avoisinante;

Attendu que l'usine de cogénération doit être construite à proximité de l'actuel centre de traitement des matières organiques résiduelles d'origine agricole, industrielle et municipale déjà établi sur le lot 91-1 qui a déjà été jugé comme étant un lot présentant peu de contrainte pour l'agriculture et ce en vertu de la décision 315242 émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 5 juin 2000;

Attendu que l'implantation de l'usine de cogénération générera des retombées économiques à court, moyen et long termes dont la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage et la région environnante profiteront;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau et unanimement résolu

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de recevoir favorablement le dossier de demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole de la compagnie Innoventé inc.;

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, du lot 91-1 pour la construction et l'opération d'une usine de cogénération.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 502-06-06-2011** **CESSION DE LA PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE DÉSAFFECTÉE** **DU RANG DES CHUTES ET CONTIGUE AU LOT 4 449 429** **PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR MARIO BRETON**

Attendu que le tracé de certaines routes, appartenant à la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage a été modifié à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que certains tronçons de ces routes ont été désaffectés et que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage ainsi que le ministère des Transports du Québec en ont abandonné la gestion;

Attendu que certains tronçons désaffectés de ces routes sont occupés par les propriétaires limitrophes ou contigus sans titres de propriété;

Attendu que Monsieur Mario Breton a déposé une demande d'acquisition de la partie de l'ancienne route du rang des Chutes adjacente à son terrain tel qu'illustré au croquis préparé par Madame Caroline Huard, arpenteur-géomètre, en date du 26 mai 2011;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu unanimement

Que la Municipalité cède à Monsieur Mario Breton la partie de l'ancienne route désaffectée du rang des Chutes adjacente à son terrain.

Que conformément à la résolution no 117-05-05-2008, le prix de cession du terrain soit établi à la somme de 0,10 \$ le pied carré jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 100,00 \$ plus les taxes applicables;

Que les honoraires pour les services professionnels (notaire, arpenteur, avocat et autres) reliés à cette transaction sont à la charge entière de l'acquéreur;

Que le Maire, le Directeur général et Secrétaire-Trésorier soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte de cession aux fins ci-dessus, à percevoir le prix de vente et en donner quittance, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la Municipalité les autres documents utiles ou nécessaires dont le plan cadastral parcellaire préparé par Madame Caroline Huard, arpenteur-géomètre pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Que les attendu que à cette résolution soient partie à la résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 503-06-06-2011** **CESSION DE LA PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE DÉSAFFECTÉE** **DU RANG DES CHUTES ET CONTIGUE AUX LOTS 277-P, 278-P ET** **153-P PROPRIÉTÉ DE FERME PARKHURST INC**

Attendu que le tracé de certaines routes, appartenant à la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage a été modifié à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que certains tronçons de ces routes ont été désaffectés et que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage ainsi que le ministère des Transports du Québec en ont abandonné la gestion;

Attendu que certains tronçons désaffectés de ces routes sont occupés par les propriétaires limitrophes ou contigus sans titres de propriété;

Attendu que Ferme Parkhurst inc. représentée par Monsieur Jacques Chabot a déposé une demande d'acquisition de la partie de l'ancienne route du rang des Chutes adjacente à son terrain tel qu'illustré au croquis préparé par Madame Caroline Huard, arpenteur-géomètre;

Il est proposé par le conseiller Denis Toutant  
et résolu unanimement

Que la Municipalité cède à Ferme Parkhurst inc. représentée par Monsieur Jacques Chabot la partie de l'ancienne route désaffectée du rang des Chutes adjacente à son terrain.

Que conformément à la résolution no 117-05-05-2008, le prix de cession du terrain soit établi à la somme de 0,10 \$ le pied carré jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 100,00 \$ plus les taxes applicables;

Que les honoraires pour les services professionnels (notaire, arpenteur, avocat et autres) reliés à cette transaction sont à la charge entière de l'acquéreur;

Que le Maire, le Directeur général et Secrétaire-Trésorier soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte de cession aux fins ci-dessus, à percevoir le prix de vente et en donner quittance, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la Municipalité les autres documents utiles ou nécessaires dont le plan cadastral parcellaire préparé par Madame Caroline Huard, arpenteur-géomètre pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Que les attendu que à cette résolution soient partie à la résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 504-06-06-2011**  
**CESSION DE LA PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE DÉSAFFECTÉE**  
**DU RANG DES CHUTES ET CONTIGUE AUX LOTS 153-P ET 156-P**  
**PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR RAYMOND LAVERDIÈRE**

Attendu que le tracé de certaines routes, appartenant à la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage a été modifié à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que certains tronçons de ces routes ont été désaffectés et que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage ainsi que le ministère des Transports du Québec en ont abandonné la gestion;

Attendu que certains tronçons désaffectés de ces routes sont occupés par les propriétaires limitrophes ou contigus sans titres de propriété;

Attendu que Monsieur Raymond Laverdière a déposé une demande d'acquisition de la partie de l'ancienne route du rang des Chutes adjacente à son terrain tel qu'illustré au croquis préparé par Madame Caroline Huard, arpenteur-géomètre;

Il est proposé par le conseillère Louise Vail  
et résolu unanimement

Que la Municipalité cède à Monsieur Raymond Laverdière la partie de l'ancienne route désaffectée du rang des Chutes adjacente à son terrain.

Que conformément à la résolution no 117-05-05-2008, le prix de cession du terrain soit établi à la somme de 0,10 \$ le pied carré jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 100,00 \$ plus les taxes applicables;

Que les honoraires pour les services professionnels (notaire, arpenteur, avocat et autres) reliés à cette transaction sont à la charge entière de l'acquéreur;

Que le Maire, le Directeur général et Secrétaire-Trésorier soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte de cession aux fins ci-dessus, à percevoir le prix de vente et en donner quittance, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la Municipalité les autres documents utiles ou nécessaires dont le plan cadastral parcellaire préparé par Madame Caroline Huard, arpenteur-géomètre pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Que les attendu que à cette résolution soient partie à la résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 505-06-06-2011**  
**ACHAT D'UNE LAVEUSE POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

Attendu que l'utilisation d'une laveuse est essentielle au nettoyage des articles, vêtements et couvertures qui ont servis lors d'une intervention du Service des incendies;

Attendu que la Municipalité a reçu une soumission de Corbeil Électrique inc. pour l'achat d'une laveuse modèle (CEI/4.OPC DOE BC BRAVO) Maytag de 4.5 pied<sup>3</sup> au montant de 614.44 plus les taxes;

Attendu que la Municipalité a reçu une soumission de Tanguay Lévis pour l'achat d'une laveuse à vapeur modèle (WM2901HVA) SteamWaster de LG au montant de 959.00\$ plus les taxes et pour le modèle (WT5001CW) de LG pour un montant de 1099.95\$ plus les taxes;

Attendu que la Municipalité a reçu une soumission de Meubles JGR pour l'achat d'une laveuse modèle (WTW-7300XW) Whirlpool Cabrio au montant de 789.99 plus les taxes;

Attendu que la Municipalité a reçu une soumission de Accent-Meubles du Boisé pour l'achat d'une laveuse modèle Général Électrique 3.7 pied<sup>3</sup> au montant de 529.99\$ plus les taxes et pour une laveuse (produit en fin de ligne) au montant de 449.99\$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Denis Toutant  
et résolu unanimement

De procéder à l'achat d'une laveuse de Modèle Maytag au montant de 614.44\$ plus les taxes de la compagnie Corbeil électrique inc.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 641 – Protection contre les incendies - Articles de quincaillerie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION 506-06-06-2011** **CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE LA RUE BISSON**

Attendu que la Municipalité changera la dénomination de la «rue Bisson» dans l'axe Est-Ouest par « rue des Érables»;

Attendu que la Municipalité doit transmettre le changement de dénomination à la Commission toponymique du Québec;

Attendu que la Municipalité devra procéder au changement de la plaque toponymique au coût de 30.00\$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Denis Toutant  
et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Frédéric Desjardins, à transmettre le changement de dénomination à la Commission toponymique du Québec ;

De faire le nécessaire afin d'informer les résidents concernés par le changement de nom de rue;

D'autoriser un montant de 30.00\$ plus les taxes pour la production et l'achat d'une nouvelle plaque toponymique;

Que les fonds nécessaire à cette dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 0235000645 – Circulation et Stationnement – Signalisation.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION 507-06-06-2011** **RÉPARATION DU CAMION MAZDA ANNÉE 2000**

Attendu que la Municipalité est propriétaire d'un camion Mazda de l'année 2000;

Attendu qu'il a été remarqué, lors des réparations précédentes, qu'un ensemble de lames du côté gauche est à remplacer;

Attendu que Autos Stef SP inc. a procédé à la réparation des supports arrières des lames de suspension;

Attendu que la Municipalité a reçu d'Auto Stef SP inc. une soumission pour la réparation de l'ensemble de lames de 207,25\$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau  
et résolu unanimement

D'autoriser un montant de 207.25\$ plus les taxes pour faire effectuer la réparation du Mazda de l'année 2000 par Auto Stef S.P. Inc..

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 523 – Voirie – Entretien et réparation véhicule.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 508-06-06-2011**  
**PUBLICATION D'UN AVIS D'INTENTION SUR SÉ@O POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE ROSS**

Attendu que la Municipalité s'engage dans la réalisation de travaux de réfection de la route Ross sur plus ou moins 2700 mètres linéaires;-

Attendu que la Municipalité désire utiliser la méthode de Réfection des fondations de chaussée par concassage;

Attendu que la Municipalité ne connaît qu'un seul entrepreneur qui utilise cette méthode;

Attendu que pour octroyer ce contrat à un entrepreneur, la Municipalité doit se conformer à la loi sur le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux;

Attendu que la Municipalité doit publier un avis d'intention pan-canadien sur le site du Système Électronique d'appel d'Offres (SÉ@O);

Attendu que le but de cet avis est de permettre à d'autres entrepreneurs, autres que Innovation Routière REFCO inc. qui utilisent une méthode équivalente de se manifester auprès de la Municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu unanimement

De publier un avis d'intention par l'entremise du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉ@O) pour une période débutant, mardi, le 7 juin et se terminant mardi le 21 juin 2011 à 15h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 509-06-06-2011**  
**ACHAT D'ASPHALTE CHAUDE / RÉPARATIONS PRINTANIÈRES**

Attendu que la période de dégel printanière est propice à l'apparition de nids de poules sur les routes et les chemins municipaux;

Attendu que le Conseil municipal entend assurer la sécurité des usagers de son réseau routier municipal en effectuant les réparations qui s'imposent et ce de façon permanente en utilisant de l'asphalte chaude;

Attendu que le Conseil municipal a reçu deux soumissions soit celle de **Les Entreprises Lévisiennes inc.** et celle de **Bleau Terrassement et pavage**;

Attendu que **Les Entreprises Lévisiennes inc.**, pour la fourniture, le transport et la pose manuelle d'un minimum de 20 tonnes métriques d'enrobés bitumineux incluant la fourniture et la pose d'un liant d'accrochage détaille son offre à 250.00\$ la tonne métrique plus les taxes;

Attendu que **Bleau Terrassement et pavage**, pour la fourniture et la pose d'asphalte chaude détaille son offre à 375.00\$ la tonne métrique plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau et résolu à l'unanimité

De confier à la compagnie Les Entreprises Lévisiennes la fourniture et la pose de 20 tonnes métriques à 250.00\$ la tonne métrique plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 – entretien des chemins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO 510-06-06-2011**

**ACHAT DE MEMBRANE POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

Attendu qu'il est important d'avoir en réserve deux rouleaux de membrane pour des travaux de voirie d'urgence;

Attendu que la réserve de membrane pour ces travaux de voirie est épuisée;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre  
Et résolu unanimement

D'autoriser l'achat auprès de la compagnie Texel Géosol de Saint-Elzéar de deux rouleaux de membrane pour un montant total de 1754.45\$ taxes incluses.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 – entretien des chemins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 511-06-06-2011**

**TRAVAUX DE VOIRIE ÉTÉ 2011**

Attendu que les chemins de gravier de la Municipalité ont été très endommagés durant la période du printemps 2011;

Attendu que des travaux de rechargement en gravier doivent être effectués avant la pose de l'abat poussière dans les chemins de gravier suivants: rang St-Jean, rang St-Charles et rang Petit-Lac;

Attendu qu'une évaluation de l'étendue et des coûts de ces travaux a été déposée au Conseil par l'inspecteur municipal, Claude Fortin;

Il est proposé par Richard Lefebvre  
et résolu unanimement

D'autoriser des travaux de rechargement en gravier dans les rangs St-Jean, St-Charles et Petit-Lac pour un montant total de 10 369.00\$ plus les taxes pour l'été 2011.

D'autoriser prioritairement, avant la pose de l'abat-poussière, l'achat de 15 voyages pour le rechargement en gravier des chemins des rangs St-Charles et Ste-Hélène.

D'autoriser des travaux d'enlèvement de surface avec pelle et rechargement sur une longueur de 300 mètres sur le chemin du rang Belfast pour une valeur de 4294.00\$ plus les taxes;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 – entretien des chemins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 512-06-06-2011**

**MONITRICES DU TERRAIN DE JEUX – SUBVENTION**

Attendu que l'OTJ St-Patrice organise durant l'été les activités du terrain de jeux et du service de garde pour les jeunes d'âges pré-scolaire et scolaire;

Attendu que l'OTJ St-Patrice engage deux monitrices pour diriger les activités de l'été;

Attendu que les conditions du projet stipulent que ces deux personnes travaillent 35 heures par semaine aux taux horaire de 9.65\$ de l'heure pour une durée de 7 semaines;

Attendu que la masse salariale pour l'OTJ St-Patrice est de 4728.50\$ en plus des frais généraux pour les deux employés;

Attendu que l'OTJ St-Patrice recevra une subvention de Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada et que cette subvention sera versée au courant de l'été;

Attendu que l'OTJ ne peut assumer les dépenses relatives au salaire avant le versement de la subvention;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
et résolu unanimement

De verser à l'OTJ St-Patrice un montant de 3000.00\$ à titre de subvention pour une partie des salaires des employés du terrain de jeux et du service de garde.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70150 112 – Salaire monitrice.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 513-06-06-2011** **TRAVAUX DE RÉNOVATIONS DU SOUS-SOL DE LA** **BIBLIOTHÈQUE**

Attendu que le sous-sol de la bibliothèque sert de local des patineurs durant la saison hivernale;

Attendu que ce local a besoin de travaux de rénovation pour le rendre plus accueillant et fonctionnel;

Attendu que ces travaux consistent sommairement à ajouter une toilette, à fermer le plafond, à changer les ouvertures, à repeindre les murs et le plancher et toutes autre réparations qui seraient jugées nécessaires;

Attendu qu'un montant a été prévu au budget de 2011 pour la réalisation de ces travaux de rénovations;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
et résolu unanimement

D'autoriser un montant de 4000.00\$ afin que le service des loisirs de la municipalité réalise les travaux de rénovations du sous-sol de la bibliothèque.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soit puisées à même le poste budgétaire 02 70150 522 – Parc et terrain de jeux – entretien et bâtisse et terrain.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 514-06-06-2011** **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton, et résolu à l'unanimité que les comptes et les prélèvements automatiques déjà payés ainsi que les comptes à payer pour le mois mai 2011 soit acceptés et que le Maire et le Directeur général et Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de 70 018.42\$

Les comptes du mois de mai 2011 et ont été vérifiés par Lewis Camden, Maire et Richard Breton, conseiller.

<b>COMPTES À PAYER POUR MAI 2011</b>		
<b>Entreprises</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
BENCLEF	5 CLEFS SALLE MUNICIPALE FACT. 3837 Ordre d'achat 599	\$75.00
IMPRIXME	CONCEPTION ET PROGRAMMATION SITE INTERNET FACT. 0331 ET RÉS. 413-07-03-2011	\$352.60
MAG METAL	REPARATIONS CAMION TEST ULC FACT. 8186 Ordre d'achat 127	\$131.59
ENVIRONEX	ECHANTILLONS EAUX USÉES FACT. QC13237	\$153.90
RICHARD LEFEBVRE	REMBOURSEMENT KILOMÉTRAGES POUR SUTTON 21 AVRIL 2011	\$245.25
COOP. ST-PATRICE	ETAT COMPTE MAI 2011	\$482.41
ESSOR	MODIFICATION POLICE POUR REMETTRE MAZDA 2000 EN ROURTE FACT. 0167759	\$190.05
LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	TELEAVERTISSEURS FACT. 186370ET FACT. 187657	\$300.88
ARRAKIS CONSULTANTS INC.	FACTURATION HONORAIRES FACT. 2291 ET2291-C Rés.247-04-10-2010	\$1648.22
CLAUDE FORTIN	ACHAT CAFETIERE CANADIAN TIRE	\$28.47
LES EQUIPEMENTS D'INCENDIE LEVASSEUR	HUILE COMERCO FACT.007034 Rés. 433-14-03-2011	\$770.13
EXTINCTEUR STE- MARIE	REPLISSAGE BOMBONNES FACT. 7066	\$173.57
FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	3 MUTATIONS FACT. 201100852599	\$9.00
MRC	QUOTE-PART ADMINISTRATION GÉNÉRALE 1 JUILLET 2011	\$6193.14
MRC	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT JUILLET 2011	\$3836.33
MRC	QUOTE-PART COUR MUNICIPALE JUIN 2011	\$373.83
MRC	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT JUIN 2011	\$4568.68
MRC	QUOTE-PART SÉCURITÉ- INCENDIE JUIN 2011	\$757.54
MRC	QUOTE-PART CULTURE ET PATRIMOINE JUIN 2011	\$645.84
MRC	QUOTE-PART PGMR JUIN 2011	\$461.58
MRC	QUOTE-PART TRANSPORT COLLECTIF JUIN 2011	\$164.75
MRC	QUOTE-PART ÉVALUATION JUILLET 2011	\$2729.70
DICOM	TRANSPORT POUR PIÈCES FILTRÉS À AIR POUR ÉTANG FACT. 11702938	\$30.93
CORPORATE EXPRESS	ROULEAUX POUR CALCULATRICES FACT.	\$6.29

	27605009	
CORPORATE EXPRESS	PAPETERIE ET RETOUR DE PAPETERIE	\$276.01
MRC	PLANS AÉRIENS DES BÂTIMENTS AGRICOLES FACT. 14690 ET RÉÉS. 399-07- 02-2011	\$96.00
LES ÉDITIONS DE COURBERON	BULLETIN MUNICIPAL MAI 2011 FACT. 0410	\$119.62
ÉLECTRICITÉ NC INC.	INSPECTION ÉLECTRIQUE ET RÉPARATION FACT. 1811 ET RÉÉS. 448-04-04-2011	\$331.94
PG SOLUTIONS	FORMATION ENCAISSEMENTS FACT. STD08540 ET RÉÉS. 478-02- 05-2011	\$113.93
FLORAL DESIGN	ACHAT FLEURS DÉCÈS ROSAIRE BLAIS FACT. 52212 Ordre d'achat 401	\$102.25
LES SOUDURES BEAURIVAGE	ANCRAGES POUR TERRAIN SOCCER FACT. 0475	\$23.05
ESSOR	CRÉDIT SUR 620, RUE GAUTHIER POUR ENTREPOSAGE FACT. 0172350	(29.43)
LACHANCE PARENT CA	CALCUL DE PAYE AVRIL 2011 FACT. NO 3562	\$133.12
REFCON	ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE ROUTE ROSS FACT. 000165 ET RES. :446-04-04-2011	\$5924.10
UNIVAR	2 CONTENANTS DE PERMANGANATE FACT. 18-296848 ET RÉÉS. 470-02-05- 2011	\$407.28
RAY-CAR	POUSSIÈRE DE PIERRE ROUTE ROSS FACT. 0202- 05359	\$84.82
RAY-CAR	POUSSIÈRE DE PIERRE RANG ST-CHARLES FAC T. 0202-05434	62.50
TELUS	CELLULAIRES FACT. 013292606054	\$162.49
AUTOS STEFF S.P. INC.	RÉPARATIONS DU CAMION BEIGE POUR 2 SUPPORTS (GAUCHE -DROIT) FACT. 30697 ET Ordre d'achat 409 et RÉÉS.485-09-05-2011	\$505.43
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS INC.	NIVELAGE RANG PETIT LAC ET ST-CHARLES FACT. 16748 RÉS. 040-07-03-2011	\$890.04
EBQM	NOMBRE DE PHOTOCOPIES FACT. 25186	\$286.42
LOUISE LEFÈBVRE VAIL	KILOMETRAGES ET REPAS POUR PAELE ET FAMILLE	\$32.72
FRÉDÉRIC DESJARDINS	ACHAT 1 ROULEAU TIMBRE ET 1 LIVRET DE 10 À \$1.25	\$81.46
ELECTRICITE NC INC	RÉPARATION SYSTÈME ELECTRONIQUE FACT. 1833 ET RÉÉS. 487-09-05-2011	\$1010.16
MAG MÉTAL	ACHAT BOYAU ET ADAPTEUR POUR LAVEUSE PRESSION FACT.	\$220.33

	8224 ET RÉS. 466-02-05-2011	
MAG MÉTAL	RÉPARATION POIGNÉE VALVE ARRIÈRE CAMION INCENDIE FACT. 8225 Ordre d'achat 129	\$51.27
FRÉDÉRIC DESJARDINS	Frais de poste – Envoi poste prioritaire Demande de subvention Et Règlement	54.66
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU ET FILS INC	NIVELAGE ST-JEAN, ST- PATRICE, BELFAST ET PETIT-LAC	1637.68
ACKLANDS-GRAINGER INC.	RECERTIFICATION POUR LA LIGNE DE VIE FACT. 76690481552 ET RES. 468-02- 05-2001	\$183.85
LACHANCE PARENT	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR MINISTÈRE DU TRANSPORT FACT. 4012 ET RES. 449-04-04-2011	\$569.63
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU	HEURES POUR CAMION ET PELLE POUR RANG ST- CHARLES FACT. 17475	\$3453.07
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU	HEURES POUR PELLES ET CAMION POUR RUE O'REALY FACT. 17476	\$817.42
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU	HEURES POUR CAMION POUR ROUTE ROSS FACT. 17474	\$574.18
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU	HEURES POUR PELLES ET CAMION POUR RAMASSER SABLE POUR PATINOIRE FACT. 17473	\$447.73
ACCOMODATION CYBELAIR	ETAT COMPTE MAI 2011	\$456.75
JOHN MEUNIER	ENSEMBLE DE RECHANGE POUR ANALYSEUR D'OXYGÈNE DISSOUS POUR LES ÉTANGS AÉRÉS Ordre d'achat : 238	210.76
NOVICOM 2000 INC	Transformateur pour chargeur	38.65
EXTINCTEUR STE- MARIE INC.	PLEIN D' AIR 3 CYLINDRES	54.46
EXTINCTEUR STE- MARIE INC.	PLEIN D' AIR 5 CYLINDRES	73.77
COOP ST-PATRICE	ÉTAT DE COMPTE MAI 2011	666.87
LACHANCE PARENT CA INC	HONORAIRES PROFESSIONNELS Rés.285-01-11-2010 Rés. 353-10-01-2010	2791.17
<b>Total des comptes à payer pour MAI 2011</b>		<b>47 245.84</b>

<b>PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET AUTRES – MAI 2011</b>		
HYDRO-QUÉBEC	PARC MUNICIPAL NO.299001629359 PAIE. LE 17 MAI 2011	\$42.59
HYDRO-QUÉBEC	268, CHEMIN BELFAST NO. 653200534510 PAIE. LE 30 MAI 2011	\$1068.63
HYDRO-QUÉBEC	488, PRINCIPALE NO.623500790091 PAIE. LE 24 MAI 2011	\$30.79
HYDRO-QUÉBEC	LUMINAIRES NO.671200506878 PAIE. LE 24 MAI 2011	\$494.84
HYDRO-QUÉBEC	PANNEAU NO.671200506877 PAIE. LE 24 MAI 2011	\$17.69
TELUS	CENTRE DES LOISIRS 16 AVRIL 2011 PAIE. LE 16 AVRIL 2011	\$185.18
TELUS	MUNICIPALITÉ 16 AVRIL 2011 PAIE. LE 6 MAI 2011	\$388.30
TELUS	CASERNE POMPIERS 16 AVRIL 2011 PAIE. LE 6 MAI 2011	\$63.62
HYDRO-QUÉBEC	130, St-CHARLES NO. 299001629508 PAIE. LE 19 MAI 2011	\$932.52
HYDRO-QUÉBEC	516, DU CENTENAIRE NO. 299001629284 PAIE. LE 18 MAI 2011	\$41.00
HYDRO-QUÉBEC	124, RG ST-CHARLES NO.299001629441 PAIE. LE 17 MAI 2011	\$43.75
HYDRO-QUEBEC	470, DU MANOIR NO. 299001629128	\$417.10
HYDRO-QUÉBEC	467, DU MANOIR NO. 299001629037 PAIE. LE 18 MAI 2011	\$427.12
HYDRO-QUÉBEC	RUE LA FABRIQUE NO.299002651030 PAIE. LE 03 MAI 2011	\$1868.30
HYDRO-QUÉBEC	530, PRINCIPALE NO. 299001628799 PAIE. LE 18 MAI 2011	\$1415.85
HYDRO-QUÉBEC	426, ST-CHARLES NO.299001628 PAIE. LE 18 MAI 2011. LE 18 MAI 2011	\$140.30
<b>Total des prélèvements auto. et autres payés pour MAI 2011</b>		<b>7577.58</b>

<b>SALAIRES NETS PAYÉS POUR MAI 2011</b>	
Salaire net versé du 01 au 31 MAI 2011	12 515.69\$
<b>Total des salaires nets payés pour MAI 2011:</b>	<b>12 515.69\$</b>

<b>COMPTES AUTORISÉS PAR VOIE DE RÉOLUTION MAI 2011</b>		
MINISTÈRE DU REVENU	TPS-TVQ A PAYER POUR TERRAIN ANNICK BOLDUC RÉS. 480—02-05-2011 CHÈQUE 2808	\$1058.79
OFFICE MUNICIPAL HABITATION	ECART POUR L'ANNÉE 2010 RES. 474-02-05-2011 CHÈQUE 2809	\$1004.00
COMITÉ DES LOISIRS	FORMATION DES 2 MONITRICES RÉS. 475-02-05-2011 CHÈQUE 2810	\$536.00
<b>Total des comptes payés pour MAI 2011</b>		<b>2598.79</b>

<b>COMPTES PAYÉS D'AVANCE MAI 2011</b>		
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	BULLETIN MUNICIPAL MAI 2011	\$80.52
<b>Total des comptes payés pour MAI 2011</b>		<b>80.52</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 515-06-06-2011**  
**INSCRIPTION DE FRÉDÉRIC DESJARDINS À UNE FORMATION-  
WEB PERSONNALISÉE PG MÉGAGEST OFFERTE PAR PG  
SOLUTIONS**

Attendu que PG Solutions offre des formations-Web sur mesure à propos du logiciel PG MegaGest;

Attendu que des besoins de formation ont été identifiés sur le plan de la conciliation bancaire, les procédures de fin de période et sur les comptes fournisseurs;

Attendu qu'une formation sur mesure se détaille à 350.00\$ plus les taxes pour trois heures de formation-Web personnalisée;

Attendu que la résolution **478-02-05-2011** autorisait une dépense de 300.00\$ plus les taxes pour trois formations-Web et que faute de place, une seule inscription a été retenue pour un total de 100.00\$ plus les taxes, laissant un solde de 200.00\$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
et résolu unanimement

D'autoriser l'inscription de Frédéric Desjardins à une formation-Web personnalisée sur la conciliation bancaire, les procédures de fin de période et sur les comptes fournisseurs;

D'autoriser un montant supplémentaire de 150.00\$ plus les taxes pour les frais de formation qui s'ajoute au solde de 200.00\$ plus les taxes pour un montant total autorisé de 350.00\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000454 – Gestion financière et administrative – Formation et perfectionnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 516-06-06-2011**  
**ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ POUR L'ÉCO-CENTRE**

Attendu que la M.R.C. de Lotbinière a construit en 2009 un Éco-Centre dans le parc industriel de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Attendu que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a signé une entente de partenariat avec la M.R.C. de Lotbinière dans laquelle la municipalité s'engage, entre autre, à opérer l'Éco-Centre tandis que la M.R.C. de Lotbinière s'engage à en défrayer les coûts;

Attendu que Monsieur Jonathan Blouin accepte de s'engager à titre de préposé à l'Éco-centre pour la période 29 avril au 29 octobre 2011;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
et résolu unanimement

D'engager Monsieur Jonathan Blouin à titre de préposé à l'Éco-Centre pour la période du 29 avril au 29 octobre 2011 au taux horaire de 15.00\$, tarif établi et payé par la M.R.C. de Lotbinière et sur la base de l'ouverture de l'Éco-Centre à tous les vendredi de 13h00 à 16h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et le lundi de 9h00 à 12h00 incluant les jours fériés.

Que cette résolution annule et remplace la résolution numéro **455-04-04-2011**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 517-06-06-2011**  
**FRAIS DE RÉVISION – MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE**  
**DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

Attendu que la Municipalité n'encourra pas de frais fixes de révision en conservant sa marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce si le montant autorisé est limité à zéro pour l'année 2011 (soit jusqu'au 30 avril 2012);

Attendu que cette disposition est confirmée verbalement par Madame Manon Vachon, directrice de comptes du Centre financier aux entreprises Chaudière-Nord;

Attendu qu'une éventuelle utilisation entraînera des frais de 0,25% du montant utilisé en plus d'un montant minimum de 225.00\$ de frais de révision;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
et résolu unanimement

De maintenir le montant de la marge de crédit de la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage à la Caisse Desjardins de Nouvelle-Beauce à zéro et de réviser ce montant en cours d'année en fonction du solde du compte d'opération.

Les signataires de la nouvelle convention de modification de la marge de crédit seront Monsieur Lewis Camden, Maire, et Frédéric Desjardins, Directeur-général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION**

Louise Vail, conseillère, donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure sera soumis à ce Conseil pour adoption, le règlement suivant :

Abrogation du Règlement numéro 235-2011 décrétant un emprunt de 12 488.00\$ visant à couvrir les frais de 2% de refinancement provisoire d'une durée de cinq ans du règlement 151-2002.

**RÉSOLUTION 518-06-06-2011**  
**AUTORISATION À PAYER LES FRAIS DE VÉRIFICATION**  
**COMPTABLE DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010 À LA FIRME COMPTABLE**  
**LACHANCE PARENT CA**

Attendu que les coûts de la vérification comptable des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 s'établit comme suit :

- Coût relatif aux opérations de vérification des états financier est établi à 11 000.00\$ plus les taxes;
- Coût de la présentation au maire et au directeur général du rapport financier 2010 le 14 avril 2011 est établi à 325.00\$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des frais de vérification comptable des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 à la Firme Lachance Parent CA au montant de 11 325.00\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000413 – Comptabilité et vérification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 519-06-06-2011**  
**PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Attendu que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage doit faire deux versements de 57 286.00\$ au Ministère de la Sécurité publique, soit en juin et en octobre de cette année, pour les services de la Sûreté du Québec sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre  
et résolu unanimement

De faire le premier versement de 57 286.00\$ en juin et le deuxième versement de 57 286.00\$ en octobre au Ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 21000 920 – Service Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 520-06-06-2011**  
**AMÉNAGEMENTS – ACHAT DE PAILLIS**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
et résolu unanimement

D'autoriser un montant de 43.90\$ plus les taxes pour l'achat de 10 sacs de paillis à 4.39\$ la poche (3 pieds<sup>3</sup>) à la COOP St-Patrice pour les aménagements paysagers de la Municipalité;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70150 522 – Parc et terrain de jeux – Entretien bâtisse et terrain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 521-06-06-2011**  
**DEMANDE D'AUTORISATION POUR CIRCULER SUR CERTAINS**  
**CHEMINS MUNICIAPUX DANS LE CADRE DE LA RANDONNÉE**  
**CYCLISTE VÉLO SAVARD PRO PHYSIO**

Attendu qu'il y aura une randonnée cycliste et qu'ils passeront sur le territoire de la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage le samedi 11 juin 2011 entre 11h30 et 12h00;

Attendu qu'il demande au Conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage de circuler sur le rang St-David comme partie du trajet de leur épreuve sur route;

Attendu que les encadreurs du club sur deux roues, les membres de la Véloroute de la Chaudière-Nord et la Sûreté du Québec se chargeront de tous les aspects de la sécurité le long du trajet et ce tant pour les cyclistes que pour les spectateurs et les usagers du réseau routier local;

Attendu que l'organisateur de cette activité devra prendre à sa charge la couverture des participants, spectateurs et autres par une police d'assurance accident et responsabilité civile;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau  
et résolu unanimement

D'autoriser la randonnée cycliste Vélo Savard Pro Physio à emprunter le chemin du rang St-David comme trajet pour leur randonnée le 11 juin 2011 à la condition que l'organisation prenne en charge la totalité de la sécurité tout au long du parcours traversant le territoire de la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage par une police d'assurance accident et responsabilité civile.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 522-06-06-2011**  
**FÉLICITATIONS À JACQUES GOURDE**

Attendu que le 02 mai 2011 a été tenu une élection générale sur la scène fédérale;

Attendu que les Canadiens ont élu un gouvernement majoritaire du Parti Conservateur;

Attendu que le candidat conservateur de la circonscription fédérale de Lotbinière-des Chutes-de-la-Chaudière a été élu;

Il est proposé par le conseiller Denis Toutant  
et résolu unanimement

De féliciter Monsieur Jacques Gourde qui a été réélu pour un troisième mandat consécutif à la Chambre des Communes et pour la confiance que lui a manifesté le Premier ministre Stephen Harper en le nommant Secrétaire parlementaire de la Ministre des travaux publics et des Services gouvernementaux et pour les langues officielles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 523-06-06-2011**  
**DEMANDE DE PASSAGE – PAUL RÉMILLARD**

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre  
et résolu unanimement

D'accorder à Ferme J.P. Rémillard inc., une autorisation pour circuler entre le lot 173-P et la rue du Parc. Que cette autorisation soit renouvelable annuellement. Que le maire, Lewis Camden, et directeur général et secrétaire-trésorier, Frédéric Desjardins, soient autorisés à signer l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 524-06-06-2011**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement que la séance soit et est levée à 22h45.

\_\_\_\_\_  
Lewis Camden,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Desjardins,  
Directeur général et Secrétaire-Trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de mai 2011.

\_\_\_\_\_  
Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier.